



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2293

Signataire : Gabrielle Le Goff

Date de dépôt : 25 novembre 2025

Question écrite urgente

Notre démocratie est-elle complètement en action dans nos communes genevoises ?

Conformément aux dispositions de la loi sur l'administration des communes (LAC), notamment celles relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des Conseils municipaux,
- à la désignation des organes internes, dont les Bureaux,
- à la répartition des tâches, des responsabilités et de la représentation politique au sein des institutions communales,
- et au principe de transparence du fonctionnement des collectivités publiques,

il appartient au Grand Conseil, dans le cadre de sa mission de haute surveillance, de disposer d'informations précises concernant la composition et la représentativité des organes internes des Conseils municipaux.

C'est dans cet esprit, et en application des principes posés par la LAC, que cette question urgente est adressée au Conseil d'Etat.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

1. *Pour chacune des 45 communes du canton de Genève, combien de membres composent le Bureau du Conseil municipal ? (Merci de fournir la liste complète commune par commune.)*
2. *Pour chacune de ces communes, quels partis politiques sont représentés au Bureau du Conseil municipal et combien de sièges chaque parti y occupe-t-il ? (Merci de fournir la liste complète commune par commune.)*

Je remercie le Conseil d'Etat de fournir ces informations dans les meilleurs délais, afin de permettre au Grand Conseil d'exercer pleinement sa mission de surveillance des collectivités publiques et d'assurer une vision claire de la représentativité politique au sein des organes communaux.